

des Loyalistes qui suivit la révolution américaine; lorsque ce mouvement s'éteignit, c'est-à-dire vers l'année de l'Acte Constitutionnel (1791), la population du Bas-Canada était approximativement de 163,000 âmes, tandis que la province du Haut-Canada, nouvellement constituée et alors gouvernée par le lieutenant-gouverneur Simcoe, en avait peut-être 15,000; si l'on y ajoute la population des Provinces Maritimes, le total dépasse sensiblement 200,000. Dix ans plus tard, le Canada entraînait dans le dix-neuvième siècle avec une population de 250,000 ou 260,000 âmes. Voici les chiffres des différentes colonies aux recensements subséquents: Haut-Canada (1824) 150,066, (1840) 432,159; Bas-Canada (1822) 427,465, (1844) 697,084; Nouveau-Brunswick (1824) 74,176, (1840) 156,162; Nouvelle-Ecosse (1817) 81,351, (1838) 202,575; Ile du Prince-Edouard (1822) 24,600, (1841) 47,042.*

Les recensements à dates irrégulières sont supposés avoir pris fin après l'union du Bas et du Haut-Canada par une loi adoptée le 18 septembre 1841, décrétant un recensement en 1842 et tous les cinq ans après cette date, mais le seul recensement pris fut celui du Haut-Canada, et l'année suivante la loi fut amendée le 9 décembre, la raison donnée étant la suivante: "Attendu que le recensement des habitants du Bas-Canada pour l'année 1842 qui est exigé par une loi de cette Législature . . . n'a pas été dûment pris . . . et attendu qu'il est de la plus grande importance que tel recensement soit pris . . . Il est en conséquence décrété . . ." Le recensement du Bas-Canada de 1844 fut fait en vertu de cette loi.

Une autre loi fut adoptée et reçut la sanction royale le 28 juillet 1847 créant un "bureau d'enregistrement et de statistiques", ayant pour mandat "de colliger les statistiques et d'adopter des mesures pour leur dissémination ou publication" et pourvoir à ce qu'un recensement soit pris en 1848 et répété en 1850 et tous les cinq ans ensuite. Cette loi eut pour résultat le recensement du Haut-Canada de 1848.

Finalement, une loi du 30 août 1851 pourvoit à un recensement en janvier 1852, et plus tard en 1861 et tous les dix ans ensuite et décrète que de meilleures mesures doivent être prises pour effectuer le recensement. Le premier recensement en vertu de cette loi fut pris en janvier 1852 et des recensements semblables furent pris par le Nouveau-Brunswick, et la Nouvelle-Ecosse, qui donnent une mesure régulière de la croissance de la population du Canada sur plus de 80 ans. Les 1850 virent une croissance rapide de la population, spécialement en Ontario, tandis que les 1860 montrent des gains substantiels mais plus modérés. Les années qui suivirent la Confédération, il y eut une certaine ruée, l'augmentation entre 1871 et 1881 (comprenant plusieurs années maigres vers la fin) étant de 635,553 ou 17.23 p.c. Dans aucune des deux dernières décades du dix-neuvième siècle cependant ce chiffre n'a été égalé, ni absolument ni proportionnellement, les gains dans chaque cas étant inférieurs à 550,000 ou 12 p.c. A la fin du siècle, la population du Canada avait atteint approximativement cinq millions et un tiers ou vingt fois celle de 1800. Elle a augmenté de cinq millions les derniers trente ans.

Expansion au cours du vingtième siècle.—Il était réservé à notre siècle de voir l'accroissement extraordinaire de la population canadienne. Le fait capital fut évidemment la mise en valeur des vastes plaines de l'Ouest. Les territoires inorganisés de l'Amérique Britannique du Nord avaient été cédés au Dominion peu de temps après la Confédération et les terres de l'ouest avaient été mises en contact avec la civilisation par le chemin de fer Canadien Pacifique qui les traversait entre 1880 et 1890. Quoique la population de l'Ouest ait doublé à chaque décennat, ce ne fut toutefois qu'après 1900 et à la suite d'une campagne d'immigration sur une large échelle que la colonisation et la production de l'Ouest devin-

* Un résumé de tous les recensements pris au Canada entre 1666 et 1931 a paru sous forme de bulletin et sera incorporé dans le Vol. I du Recensement de 1931.